

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons une excellente reprise à tous les professeurs d'éducation musicale et la bienvenue à tous ceux qui ont rejoint l'académie de Créteil : lauréats des concours de recrutement, titulaires affectés dans le cadre du mouvement et contractuels nouvellement recrutés.

L'académie de Créteil avec trois départements contrastés se caractérise par de grandes richesses et diversités sociales, scolaires et territoriales. Dans ce contexte, le projet académique 2016-2019, fruit d'une réflexion collective entre tous les acteurs de la communauté éducative, permet de fédérer nos différentes actions autour de quatre axes :

- Performance : « Accroître la performance de l'académie pour la rendre plus efficace et plus juste ».
- Valeurs : « Faire vivre les valeurs de la République et promouvoir les principes du service public ».
- Coopération : « Développer la coopération dans l'Ecole et avec les partenaires ».
- Ressources humaines : « Recruter, stabiliser et valoriser les ressources humaines pour développer l'attractivité de l'académie ».

Cette année, nous vous engageons à porter une attention particulière aux objectifs liés aux valeurs de la République, à la lutte contre toute atteinte à la laïcité, au développement de l'inclusion scolaire, à la maîtrise de la langue, à l'accompagnement du travail personnel des élèves et à la consolidation de leur projet d'orientation.

Dans ce cadre, les jeux olympiques 2024 sont une réelle opportunité pour notre académie de développer les valeurs du sport, la citoyenneté et de valoriser l'engagement des élèves.

Nous vous rappelons que la sécurité au sein des établissements scolaires constitue une priorité majeure dans laquelle chacun doit s'inscrire, elle s'appuie notamment sur la vigilance quotidienne de la communauté éducative.

Le collège:

Concernant plus spécifiquement notre discipline, les productions et les pratiques, qu'elles soient collectives, individuelles ou par petits groupes constituent bien le cœur des apprentissages de l'élève dans la réalisation du projet musical.

Par les pratiques musicales ainsi développées, par la découverte des oeuvres, des artistes et des esthétiques, l'éducation musicale – au-delà de son champ disciplinaire spécifique – contribue largement à la mise en œuvre du PEAC et de l'histoire des arts.

La transversalité des disciplines et leurs capacités à se retrouver sur des compétences communes n'est plus à démontrer. A ce titre, l'éducation musicale participe au développement de tous les fondamentaux inscrits dans le socle.

Cette transversalité, vectrice de travail d'équipe peut se décliner dans d'autres dispositifs. Ainsi, au collège, le dispositif « devoirs faits » est une priorité ministérielle destinée à prévenir le décrochage scolaire et à réduire les inégalités. Il s'agit maintenant d'en renforcer la dimension pédagogique par votre implication à tous les niveaux du collège.

Le Lycée:

Au lycée, l'année 2018-2019 annonce la rénovation du baccalauréat et du lycée général et technologique, la transformation du lycée professionnel. Dès les dernières semaines de septembre, certains d'entre vous exerçant en lycée seront sollicités pour mettre en œuvre une première mesure relative aux tests de positionnement en seconde qui vous permettront de proposer un accompagnement adapté aux besoins de vos élèves.

Des évaluations sont également mises en place en CP, CE1 et en 6^{ème}.

Les nouveaux programmes de lycée paraîtront en cours d'année. Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces réformes et de vos besoins de formation, des actions de formation et d'animation seront déployées et vous pourrez solliciter des aides négociées de territoire (ANT). Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <http://caform.ac-creteil.fr/>.

Les inscriptions en ligne sur GAIA sont closes depuis le lundi 17 septembre. La validation de ces inscriptions par les chefs d'établissements sera effective début octobre. Pour toute autre précision sur la formation continue, notre conseiller en formation pour l'éducation musicale :

jean-luc.castel@ac-creteil.fr est également disponible au 01 57 02 67 82.

Par ailleurs, il est impératif de poursuivre le travail engagé pour l'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation, en particulier en terminale dans le cadre de Parcoursup.

Concernant le baccalauréat, nous rappelons que tout professeur de collège peut être sollicité pour siéger comme jury des épreuves orales dont le calendrier vous sera fourni dès qu'il aura été établi par le SIEC. A ce titre, il est indispensable de connaître les œuvres qui constituent le programme limitatif publié dans le *BO NOR* :

MENE1805165N note de service n° 2018-034 du 27-2-2018 MEN - DGESCO - MAF 1:

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126976

Nous en rappelons l'essentiel:

Musique - Option facultative toutes séries:

- **Birdland:**

- In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
- In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
- In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
- In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000)

- **Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : *Vivaldi, the Four Seasons* (extraits)**

- *Spring 1* (2'32)
- *Summer 3* (5'01)
- *Autumn 2* (3'08)
- *Winter 1* (3'01)
- *Shadow 3* (3'33)

Musique enseignement de spécialité - Série L:

- Johann Sebastian Bach : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106*, (Actus Tragicus) :
 - Sonatina ;
 - Chœur : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit ;
 - Aria (tenor) : Ach, Herr, lehre uns bedenken ;
 - Aria (basse) : Bestelle dein Haus ;
 - Chœur : Es ist der alte Bund.
- Felix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)
- John Adams : Short Ride in A Fast Machine

L'enseignement facultatif de chant choral:

Son cadre est défini par un arrêté:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036564769&categorieLien=id>

Son programme a été développé également dans un arrêté publié au JO du 17 juillet 2018:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/17/MENE1820171A/jo/texte>

dont l'annexe publiée au BO n° 30 du 26 juillet 2018 définit les contenus:

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989

Les modalités d'application ont fait l'objet d'un VADEMECUM que l'on peut télécharger ici:

<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

Concerts académiques :

La valorisation du travail des chorales est toujours un moment fort. Qu'il s'agisse des projets regroupant plusieurs établissements dans le cadre du festival choral académique ou de productions chorales ou instrumentales réalisées au sein des établissements, ces actions recueillent une large adhésion des publics concernés. Les professeurs qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien logistique (assurances, forfaits SACEM, sonorisation, etc.) de nos

associations académiques AROCEA-MUSICHOEUR.

<http://www.musichoeur.musique.ac-creteil.fr>

Le coordonnateur académique de ce dispositif peut être joint à l'adresse :

pierre-gerard.verny@ac-creteil.fr

Pour les projets relevant de l'AROCEA, le professeur référent est :

Yves.verhoeven@ac-creteil.fr

Les ressources académiques:

"La rentrée en musique" a permis de valoriser le travail de certaines chorales et orchestres scolaires auprès des nouveaux élèves mais également la mise en avant de partenaires culturels très engagés, d'une grande richesse sur l'académie de Créteil. Pour en savoir plus, nous vous orientons vers le site de la DAAC:

<http://daac.ac-creteil.fr/>

Pour tout montage de projet culturel partenarial (ateliers, résidences d'artistes, etc.), pour tout ce qui concerne les dispositifs d'éducation artistique et culturelle complémentaires des enseignements, il est impératif de vous adresser à la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) en contactant son conseiller musique :

yves.guinchat@ac-creteil.fr (01 57 02 66 59)

Concernant votre parcours professionnel, dans le cadre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques et d'identifier vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel. Concernant les animations pédagogiques, les visites conseil ou les rendez-vous de carrière, la répartition des secteurs est reconduite à l'identique des années précédentes :

Mme Francine BRUN : Seine Saint-Denis, Seine et Marne nord

M. Claude DESFRAY : Val de Marne, Seine et Marne centre et sud

Vous pouvez nous contacter par mel pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, selon vos secteurs :

francine.brun@ac-creteil.fr

claude.desfray@ac-creteil.fr

Pour tout envoi de courrier postal:

Secrétariat des IA-IPR,

Rectorat de Créteil

4 rue Georges Enesco

94010 CRETEIL CEDEX

01 57 02 68 44

Courriel : ce.ipr3@ac-creteil.fr

Télécopie : 01 57 02 61 61

En activant votre boîte mel académique, vous bénéficierez d'informations régulières qui seront également relayées par notre site disciplinaire:

<http://musique.ac-creteil.fr/>

À tous, nous souhaitons une très belle année scolaire.

Francine BRUN et Claude DESFRAY

IA-IPR d'éducation musicale